

Les impacts sanitaires et environnementaux

Les enseignements du débat public (25 novembre 2019)

« Des procédures de surveillance des impacts sanitaires et environnementaux des installations d'entreposage et de stockage des déchets radioactifs existent, des mesures sont réalisées dont les résultats sont soumis aux instances de contrôle et rendus publics ; pourtant, l'inquiétude d'une partie du public est omniprésente... La demande du respect du droit à un environnement sain pourrait peut-être trouver une nouvelle réponse dans la mise en œuvre d'une expertise scientifique collective relative aux données de la surveillance sanitaire et environnementale ». (Compte rendu du débat public page 105).

La décision des personnes publiques responsables du plan (21 février 2020)

*« **Considérant que le débat a fait ressortir** le besoin d'une meilleure prise en compte des enjeux transverses à la gestion des matières et des déchets radioactifs : enjeux liés... à la santé...*

Article 10

L'évaluation des impacts environnementaux, sanitaires... des choix de gestion des matières et des déchets radioactifs pris par le PNGMDR sera renforcée.

Un état des lieux des questions transverses dont le débat public a montré la sensibilité (...environnement...), sera établi de manière participative et les modalités de réponse à ces questions seront définies dans le PNGMDR. »

Observations annexées à l'avis de la CNDP (1^{er} avril 2020)

« La CPDP constate que la décision ne précise pas les orientations du renforcement annoncé, ni quelles pourraient être les conséquences à tirer de l'état des lieux prévu. La décision est muette sur l'expertise collective proposée.

Elle rappelle que le PNGMDR, qui relève de la directive plans-programmes, ne peut pas se contenter de faire un « état des lieux des questions » et d'établir les « modalités de réponse », mais doit présenter les réponses de l'Etat, soumises à l'avis de l'AE pour les enjeux environnementaux (y compris santé)... Elle rappelle également que le PNGMDR doit présenter, pour chaque solution retenue, quelles alternatives ont été étudiées et pourquoi la solution retenue a été estimée la meilleure en fonction des impacts environnementaux, sanitaires...»

Attentes des garants

Sur ces questions, le débat de 2019 a confirmé que le public manifeste une forte attente. La concertation devrait lui permettre de s'exprimer sur l'organisation de l'évaluation des impacts sanitaires et environnementaux des choix de gestion du plan national, et de préciser selon quelles modalités il pourrait y être associé ainsi qu'à l'état des lieux annoncé des questions transverses.